

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
HAUTE-GARONNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AURIAC-SUR-VENDINELLE

DCM N° 2022-15

Séance du 11 mai 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
Elus	14
En exercice	14
Présents	9
Votants	10
Absents	5

L'an deux mille vingt et deux, le 11 mai, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire.

Date de convocation

05 mai 2022

Date d'affichage

05 mai 2022

Présents : Mesdames Colette BRUN, Véronique CHOLLET, Véronique ROQUES, Simone SPADOTTO, et Messieurs Davy BRESSOLLES, Ghislain DE ROZIERES, Laurent DUPUY, Roger PEDRERO, Christophe WUYAM

Excusée : Madame Céline ESCUDIÉ donne procuration à Madame Véronique CHOLLET

Absents : Messieurs Jacques PINEL, Vincent PRADELLES, Jean-Pierre SOUAL
Madame Séverine TRUDGETT

Secrétaire de séance : Madame Colette BRUN

OBJET : Création d'un poste au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Vu l'article L.313-1 du code général de la fonction publique.

Vu le tableau des effectifs.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie.

Après avoir délibéré, par 10 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire DECIDE :

- de la création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie à compter du 11 mai 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

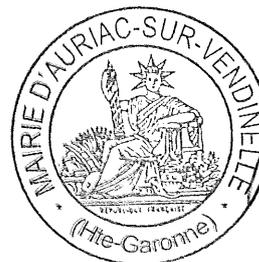
Acte rendu exécutoire après

le dépôt en Préfecture le

13/05/2022

Et de la publication le

13/05/2022



Le Maire,

Roger PEDRERO